

Une bourse ? Un logement ? Constituez dès maintenant votre dossier social étudiant (DSE)

Du 15 janvier 2019 au 15 mai 2019



N'attendez pas les résultats de vos examens ou votre affectation sur Parcoursup pour faire votre demande !

Du 15 janvier au 15 mai 2019

Constituez votre dossier social étudiant et saisissez votre demande pour la rentrée de septembre 2019 sur internet.

Si vos projets pour l'année prochaine ne sont pas encore précis, et que vous n'êtes pas sûrs de poursuivre vos études, votre demande sera automatiquement annulée. En revanche, si vous n'avez pas fait votre demande, vous devrez vous acquitter de la CVEC (90€), ainsi que vos droits d'inscription avant de pouvoir vous faire rembourser.

Alors, pour une rentrée sereine, préparez votre dossier social étudiant !

ACCÉDER AU SIMULATEUR DE BOURSE :

simulateur.lescrous.fr

CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER SUR :

www.messervices.etudiant.gouv.fr